



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI ALISFA 03 AVRIL 2024

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION ALISFA

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu de la commission paritaire du 7 février 2024
- 2) Travailleurs en situation de Handicap :
 - a- Poursuite des négociations
 - b- Proposition d'un plan d'action
- 3) Observatoire : Restitution de l'étude relative à la charge de travail des directions
- 4) Site de branche : Validation de nouveaux devis portant le budget total à plus de 100 000 euros
- 5) Statut cadre : Retour de l'APEC
- 6) Palier 4 et longues carrières
- 7) Statut des assistants maternels : Poursuite des échanges
- 8) Cahier des charges
- 9) Agenda social : Proposition de mise à jour de l'agenda
- 10) Commissions et groupes de travail

...NÉGOCIATIONS EN COURS...

1. Validation du compte-rendu de la commission paritaire du 7 février 2024

Le compte-rendu est approuvé après quelques amendements.

2. Travailleurs en situation de Handicap

a- Poursuite des négociations

Chaque organisation syndicale porte des amendements au texte mis en négociation.

Sur la question de l'animation et du suivi de l'accord, Force Ouvrière demande le maintien du copil handicap. Cette instance existant déjà, il a tout lieu d'être utilisé à cette fin. ELISFA ne semble pas favorable au maintien de ce copil, arguant d'un trop grand nombre de commissions et de groupes de travail. Dans la mesure où cet accord devra obligatoirement faire l'objet d'un suivi, la question ne se pose pas tout à fait en ces termes. Le copil handicap est légitime à en être le support.

b- Proposition d'un plan d'action

Les employeurs présentent leurs propositions de plan d'action. Pour Force Ouvrière il est regrettable qu'aucune action ne commence en 2024. Il est également pointé, quand plus des indicateurs mentionnés dans ce plan d'action, des objectifs chiffrés devraient y être ajoutés.

ELISFA reviendra avec un texte lors de la prochaine négociation prévue le 28 mai.

3. Observatoire : restitution de l'étude relative à la charge de travail des directions

Ce point est reporté à la CPPNI suivante.

4. Site de Branche : validation de nouveaux devis portant le budget total à plus de 100 000 euros

La CPPNI avez déjà validé un budget de 100000 €. 84000 € ont été consommés dont 7680 € pour la campagne photo. La CPPNI valide également un forfait concernant la maintenance du site.

Concernant l'espace négociateurs, Les organisations présentes valide la mise en place d'une gestion des documents avec l'envoi d'une alerte à la dépose de chaque document.

5. Statut cadre : retour de l'APEC

L'APEC a donné son agrément suite aux demandes du courrier qui leur avait été adressé (signé par les employeurs et les autres organisations syndicales à l'**exception de FO**).

Les employeurs présentent le projet d'accord qui doit modifier le chapitre XI de la convention collective. Plusieurs points sont évoqués, du nombre de jours travaillés à la gestion des absences, en passant par le repos compensateur et la durée maximale de travail.

Les employeurs prennent l'ensemble des remarques et reviendront sur le sujet lors de la prochaine réunion avec un texte.

6. Palier 4 et longues carrières

Force Ouvrière s'est opposée à l'avenant sur les nouvelles classifications. La question des paliers faisait partie du problème.

Les employeurs ne sont pas à ce jour en mesure de proposer un texte sur les fins de carrière mais reviendront vers les organisations syndicales rapidement.

7. Statut des assistants maternels : poursuite des échanges

Les employeurs informe la CPPNI qu'ils sont toujours en cours de réflexion sur le sujet.

Pour FO, le sujet est à l'ordre du jour depuis bien longtemps. Les salariés concernés sont sous-payés par rapport aux contraintes qu'ils subissent. Les reconnaître comme appartenant à la Branche est nécessaire et urgent.

ELISFA s'engage à renvoyer un document pour la prochaine commission.

8. Cahier des charges communication

Le cahier des charges concernant le prestataire communication pour la Branche est validé par la commission. Chaque organisation syndicale est invitée à faire des propositions de prestataires avant le 13 mai.

9. Agenda social : Proposition de mise à jour de l'agenda

Palier 4	Premier trimestre 2024	Ouverture négociation deuxième trimestre 2024
Egalité professionnelle	Premier trimestre 2024	Ouverture négociation septembre 2024
Travailleurs en situation de handicap	En cours	
Chapitre dédié aux assistants.es maternels.les	En cours	
Pénibilité	Fin 2024, début 2025	
GPEC	Deuxième trimestre 2025 en fonction des avancées du copil	
Temps de travail minimum		
Travail de nuit		
Epargne salariale		
Congés exceptionnels		

Un point sur l'avancée des négociations sera fait au mois de juillet.

10. Commissions et groupes de travail

CPNEF

Les bilans des entretiens avec les référents en région ont été reçus. Des difficultés avec le partenaire d'Alsace ont été rencontrées, la CPNEF a décidé de rompre la convention.

Un kit de communication pour les Représentants Régionaux a été validé par la commission.

Plusieurs points sont également évoqués, la question des Directeurs Administratifs et Financiers pour les grosses structures, l'augmentation importante des demandes d'analyse de la pratique professionnelle (APP), les nouveautés concernant France VAE, la poursuite des travaux relatifs à la réingénierie des diplômes de l'animation.

Sur ce dernier point, FO rappelle qu'une approche par blocs de compétences est en train de se mettre en place. Ce principe concourt à l'éclatement des diplômes et préfigure leur disparition.

Copil GPEC

Le cabinet COGNITO a été retenu.

CPSP

Les fascicules « référent santé » et « référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » seront envoyés sous format papier aux structures de la branche.

Ordre du jour de la CPPNI du 28 mai 2024 :

1. Validation du compte rendu de la commission paritaire du 3 avril 2024
2. Demande d'interprétation
3. Travailleurs en situation de Handicap : poursuites des échanges
4. Observatoire : restitution de l'étude relative à la charge de travail des directions
5. Statut cadre : poursuite des négociations
6. Statut des assistants-es maternels-les : poursuite des échanges
7. Campagne de communication : choix du prestataire
8. Avenant 10-22 : indemnité compensatoire et maintien de salaire
9. Commission et groupes de travail :
 - Copil GPEC
 - Copil RR
 - CPSP : validation des nouvelles aides proposées par le fonds de solidarité
 - Groupe com
10. Questions diverses

Pour FO : Marianne MOSER et Michel POULET